

DEPARTEMENT DE L'OISE



**Projet de Mise à 2x2 voies de la RD 200
entre les RD 1016 et 1017 sur le territoire des communes
de Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul**



ENQUETE PARCELLAIRE



ENQUÊTE PUBLIQUE

du mardi 02 avril au mardi 16 avril 2019 inclus



1- RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

(Les conclusions et avis du commissaire enquêteur font l'objet d'un document séparé)

SOMMAIRE

1. CONTEXTE GENERAL	2
2. DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....	3
2.1. Principales mesures intervenues avant l'ouverture de l'enquête publique	3
2.1.1. Information du public.....	3
2.1.2. Information des propriétaires concernées par le projet.....	3
2.2. Modalités de réception du public	4
2.3. Incidents relevés au cours de l'enquête	4
2.4. Climat de l'enquête	4
2.5. Clôture de l'enquête	4
2.5.1. Observations ou documents recueillis	4
2.5.2. Après l'enquête	4
3. DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE	5
3.1. Dossier administratif	5
3.2. Dossier d'enquête parcellaire	5
3.2.1. La notice explicative	5
3.2.2. Les plans parcellaires.....	5
3.2.3. Un état parcellaire.....	5
4. Le PROJET OBJET DE L'ENQUETE.....	7
5. COUT PREVISIONNEL DU PROJET	9
6. RESULTAT DE L'ENQUETE - ANALYSE DES OBSERVATIONS.....	10
6.1. Observations du public.....	10
6.2. Mémoire réponse du Conseil Départemental.....	13
7. COMMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	15
ANNEXES	16

1. CONTEXTE GENERAL

Un arrêté préfectoral du 17 novembre 2014 a déclaré d'utilité publique le projet de mise à 2x2 voies de la RD 200 entre la RD 1016 et la RD 1017 à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 04 juin au 10 juillet 2014 et qui concernait territorialement les communes des Ageux, de Pont-Sainte-Maxence, Brenouille, Rieux, Villers-Saint-Paul, Monchy-Saint-Eloi et Nogent-sur-Oise.

Une partie du doublement de la RD 200 sur la commune de Rieux a déjà été réalisée et mise en service en 2008.

Un courrier de la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise en date du 12 février 2019 sollicite l'ouverture d'une enquête parcellaire pour la réalisation des travaux relatifs à la mise à 2X2 voies sur les communes de Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Départemental de l'Oise.

Monsieur le Préfet de l'Oise a donc, par arrêté en date du 11 mars 2019 (*Annexe 1*), prescrit une enquête parcellaire pendant 15 jours consécutifs du mardi 02 avril 2019 au mardi 16 avril 2019 inclus sur les territoires des deux communes concernées, relative au projet d'acquisition par le département de l'Oise des terrains nécessaires à la réalisation des travaux de mise à 2X2 voies de la RD 200 (section comprise entre l'échangeur avec la RD 1016 à Monchy-Saint-Eloi et le giratoire des pommiers à Villers-Saint-Paul). Cette enquête doit permettre de délimiter exactement les parcelles à acquérir.

Elle a pour but :

- De déterminer l'emprise foncière nécessaire à la réalisation du projet en indiquant les parcelles à acquérir ;
- De rechercher les propriétaires, les titulaires des droits réels et des autres ayants-droits à indemniser (locataires, fermiers).

Elle a donné lieu à deux permanences en mairie de Nogent sur Oise et d'une permanence en mairie de Villers-Saint-Paul du commissaire-enquêteur, Monsieur Jean-Yves MAINECOURT, désigné par la préfecture de l'Oise.

2. DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Le déroulement de l'enquête parcellaire a été réalisé conformément aux articles R131-3 à R131-11 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Une notification individuelle du dépôt du dossier a été faite par l'expropriant :

- Sous pli recommandé avec demande d'avis de réception lorsque le domicile était connu ;
- En cas de domicile inconnu, la notification a été faite en double copie au maire qui en a affiché une et, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail.

2.1. Principales mesures intervenues avant l'ouverture de l'enquête publique

2.1.1. Information du public

L'avis d'enquête a été inséré dans les annonces légales d'un quotidien régional (*Annexe 2*) :

- Le Parisien, édition de l'Oise du 21 mars 2019
- Le Parisien, édition de l'Oise du 02 avril 2019

Il a été affiché par les soins :

- Des mairies de Nogent sur Oise et Villers Saint Paul sur les panneaux municipaux administratifs ainsi que sur les panneaux à affichage électronique,

L'affichage a été vérifié par mes soins dès avant l'ouverture de l'enquête.

2.1.2. Information des propriétaires concernées par le projet

Ces travaux nécessitent des acquisitions foncières pour lesquelles, conformément au Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, une enquête parcellaire est nécessaire sur les communes concernées :

- Nogent sur Oise : 20 parcelles pour une surface de 0ha 84a 79ca,
- Villers Sait Paul : 14 parcelles pour une surface de 2ha73a 65ca.

Vérification par mes soins des notifications en envoi recommandé aux différents propriétaires des parcelles en date du 14, 19 et 21 mars 2019 effectuées par les services du Conseil Départemental de l'Oise, maître d'ouvrage de cette opération (*Annexe 3*).

2.2. Modalités de réception du public

Le commissaire-enquêteur s'est tenu à la disposition du public :

- Le mardi 02 avril 2109 de 10h00 à 12h00 en mairie de Nogent-sur-Oise ;
- Le samedi 13 avril 2019 de 10h00 à 12h00 en mairie de Villers-Saint-Paul ;
- Le mardi 16 avril 2019 de 15h30 à 17h30 en mairie de Nogent-sur-Oise.

Durant toute l'enquête, le dossier ainsi que les registres d'enquête étaient à la disposition du public en mairies Nogent sur Oise et Villers Saint Paul durant les heures d'ouverture du secrétariat au public.

2.3. Incidents relevés au cours de l'enquête

Aucun incident notable à signaler.

2.4. Climat de l'enquête

Une ambiance calme, détendue et peu passionnée. Seules cinq personnes se sont déplacées.

2.5. Clôture de l'enquête

Le commissaire enquêteur a clôturé l'enquête le 16 avril 2019 à 17h30 en mairie de Nogent-sur-Oise où il tenait sa dernière permanence et a récupéré le registre d'enquête signé et clos par le maire.

Le commissaire enquêteur a également récupéré le registre d'enquête mis à la disposition du public et signé par le maire Villers-Saint-Paul concerné par l'enquête.

2.5.1. **Observations ou documents recueillis**

Au cours de l'enquête cinq personnes sont venues consulter le dossier ou consigner sur le registre (deux sur le registre de Nogent-sur-Oise et trois sur le registre de Villers-Saint-Paul.

2.5.2. **Après l'enquête**

Le 23 avril 2019, un procès-verbal de synthèse a été établi par le commissaire-enquêteur (*Annexe 5*) et adressé au Conseil Départemental, maître d'ouvrage, l'informant de ces différentes observations ou consignations recueillies durant l'enquête et l'invitant à me produire un mémoire en réponse sous quinzaine.

3. DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

3.1. Dossier administratif

- Arrêté préfectoral du 11 mars 2019 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique,
- Registre d'enquête.

3.2. Dossier d'enquête parcellaire

Le dossier d'enquête parcellaire comprend :

3.2.1. La notice explicative

Cette pièce de contexte est produite en plus des documents requis en application de l'article R 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

3.2.2. Les plans parcellaires

Ils reprennent l'ensemble des terrains et bâtiments concernés par l'enquête et leur emprise.

Chaque parcelle incluse dans l'emprise, ou chaque partie de parcelle incluse dans l'emprise, reçoit une étiquette ronde indiquant deux chiffres :

- En partie supérieure : le numéro au plan parcellaire,
- En partie inférieure, le numéro du compte de propriété identifié dans l'état parcellaire.

3.2.3. Un état parcellaire

Il présente l'ensemble des emprises à acquérir sur la commune et leurs propriétaires. (*Annexe 4*)
Les propriétaires sont classés par numéros de propriété (numéro attribué pour chaque compte de propriété et figurant sur le plan parcellaire).

Pour chaque compte de propriété, sont indiqués :

- Les références cadastrales des parcelles qu'il possède et qui sont concernées par l'emprise du projet (section, numéro, lieu-dit),
- La contenance cadastrale des parcelles,
- Le numéro d'ordre dans le plan (n° parcelle suivi du n° de propriété),
- La surface de l'emprise exprimée en m²,
- La surface restante exprimée en m².

L'identification des propriétaires a été faite :

- Par une recherche auprès du service du cadastre permettant d'obtenir l'identité d'un maximum de six personnes constituant le propriétaire, ainsi que la dernière adresse connue par le Service des Impôts,
- Par une demande de renseignements auprès du Service de la Publicité Foncière.

Les propriétaires qui ont reçu une notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie, sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité et à leurs ayants-droits ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur le ou les propriétaires actuels.

4. Le PROJET OBJET DE L'ENQUETE

La RD 200 constitue un itinéraire important Sud-Nord du département de l'Oise et relie les villes de Creil et Compiègne. Elle est classée en première catégorie (route assurant de liaisons à caractère régional, desservant des pôles économiques importants et supportant un trafic supérieur à 15000 véhicules/jour) et a une configuration de 2X2 voies sur le territoire de la commune de Rieux.

Afin d'améliorer les conditions de desserte et de structuration du Sud de l'Oise, la section de la RD 200 entre la RD 1017 et Compiègne a fait l'objet, par étapes successives, d'une mise à 2X2 voies.

Le Département souhaite prolonger la liaison de voie rapide entre la RD 1017 et la RD 1016, de sorte à relier les trois villes les plus importantes de l'Oise, en termes de population, par un itinéraire entièrement à 2X2 voies.

L'opération s'inscrit dans la continuité du programme de doublement de la RD200 depuis Compiègne et a pour objet d'améliorer la sécurité sur cette section, de supprimer les points de congestion, notamment à hauteur de Villers Saint Paul et d'offrir aux usagers une liaison moderne et homogène à 2X2 voies.

La RD 200 supporte un trafic journalier entre la RD 1016 et Rieux de 15000 véhicules avec 8,5% de poids lourds, de Rieux à la RD 29 de 18500 véhicules avec 8,5% de poids lourds et de la RD 29 à la RD 1017 de 15000 véhicules avec 10, 5% de poids lourds. Elle peut servir de délestage à l'autoroute A1 pour rejoindre la région parisienne, via la RD 1017 ou la RD 1016.

La section qui intéresse la présente enquête parcellaire est comprise entre l'échangeur avec la RD 1016 à Monchy-Saint-Eloi et le carrefour giratoire des « Pommiers » à Villers-Saint-Paul et nécessite des acquisitions foncières, à savoir :

- Nogent sur Oise : 20 parcelles pour une surface de 0ha 84a 79ca,
- Villers Sait Paul : 14 parcelles pour une surface de 2ha73a 65ca.

Le département de l'Oise entend privilégier les acquisitions amiables sur la base de l'estimation qui sera établie par les services de France Domaine.

Toutefois, à défaut d'accord avec l'ensemble des propriétaires, il sera nécessaire de recourir à la procédure d'expropriation.

Aussi, après une phase amiable, le Département sollicitera le préfet de L'Oise pour qu'il prononce la cessibilité des emprises nécessaires à la réalisation du projet. Cet arrêté préfectoral sera notifié aux propriétaires concernés.

Cet arrêté de cessibilité, pris par le Préfet, permettra au département de requérir du tribunal de Grande instance le transfert de propriété par voie d'ordonnance d'expropriation des emprises déclarées cessibles et pour lesquelles aucun accord amiable n'a pu être trouvé.

5. COUT PREVISIONNEL DU PROJET

L'estimation sommaire du coût de l'opération aboutit initialement à un montant de soixante-quatorze millions d'euros toutes taxes comprises (conditions économiques du mois d'août 2012), correspondant aux postes :

- Etudes pour 5 596 900 HT
- Acquisitions foncières pour 3 797 000 HT
- Travaux et suivi des travaux pour 52 479 000 HT

Le coût prévisionnel de ce projet partiel, s'agissant uniquement d'un tronçon entre Nogent-sur-Oise n'a pas été indiqué dans le dossier d'enquête.

6. RESULTAT DE L'ENQUETE - ANALYSE DES OBSERVATIONS

6.1. Observations du public

Durant cette enquête parcellaire pour laquelle j'ai tenu trois permanences, deux en mairie de Nogent-sur-Oise et une en mairie de Villers-Saint-Paul, j'ai reçu cinq personnes qui ont ensuite consigné sur le registre d'enquête mis à leur disposition et trois courriers m'ont été remis.

Consignations sur le registre d'enquête de NOGENT-sur-OISE

Permanence du 02 avril 2019

↳ Madame FOUQUET Sylvie épouse GUERLIN

- Elle est propriétaire à Nogent sur Oise « Lieudit le marais Monroy » de deux parcelles cadastrées AO591 en nature de jardin pour 1556 m² et AO593 en nature de sol pour 295 m².
- Sa requête porte :
 1. Sur la parcelle AO591 : elle est classée en zone UHb donc constructible donc à ce titre elle demande que l'indemnité d'éviction soit considérée en conséquence.
 2. Sur l'expropriation du pavillon occupé actuellement par un locataire : celui-ci subira un préjudice du fait de la résiliation anticipée du bail qui lui est consenti, comment sera-t-il indemnisé ?

↳ Madame ROLFE MAROTEAUX Françoise, domiciliée à Liancourt

- Elle est propriétaire avec d'autres ayant-droits, succession POUVILLON, d'une parcelle sise à Nogent sur Oise « Lieudit le marais Monroy » cadastrée AN 27 en nature de sol pour 140 m².
- Au vu de la très faible superficie de cette parcelle et de l'indemnité d'éviction qui pourrait en découler, elle renonce avec tous les ayant-droits au bénéfice de cette indemnisation. Je l'ai invité à consigner cette disposition sur le registre d'enquête ainsi que sur la fiche de renseignements qu'elle m'a remise.

Permanence du 16 avril 2019

Aucune visite, ni consignation sur le registre.

Consignations sur le registre d'enquête de VILLERS-SAINT-PAUL

Permanence du 13 avril 2019

↳ **Monsieur GIUNTA Giuseppe**

- Il est propriétaire à Villers-Saint-Paul « Lieudit la petite Louve » d'une parcelle cadastrée AN7 nature non précisée pour 870 m².
- Il est venu me rencontrer afin d'obtenir des précisions sur le devenir de cette parcelle concernée par le projet.
- Il n'a consigné aucune observation sur le registre.

↳ **Monsieur ELIE Claude domicilié à Nogent sur Oise**

- Il est propriétaire de différentes parcelles :
 - Villers-Saint-Paul « Lieudit la Petite Louve » cadastrée AN 15, nature non précisée pour 1092 m² ;
 - Nogent sur Oise « Lieudit la Petite Louve » cadastré AO 292, nature de sol non précisée pour 360 m² ;
 - Nogent sur Oise « Lieudit la Petite Louve » cadastré AO 279, nature de sol non précisée pour 687 m².
- Parcelle AN 15
 - Il me demande d'exiger du maître d'ouvrage l'extension du périmètre d'emprise pour la totalité de la parcelle évitant ainsi un délaissé de 787 m² comme prévu et enclavé ; ce qui limiterait selon lui le préjudice subi.
- Il attire mon attention sur la situation des deux autres parcelles et tout particulièrement la parcelle AO 292.
 - Il a été privé de l'usage de cette parcelle par le fait du prince sans aucune indemnisation et les autres, ne lui ont laissé que des délaissés du projet routier et n'ont jamais été indemnisés.
 - Il recommande au maître d'ouvrage et au Service des Domaines d'en tenir compte dans son offre d'indemnisation puisqu'il s'agit de terrains constructibles classés en zone U du document d'urbanisme et ceci bien avant l'apparition de cet équipement.

- Selon lui cette situation de voie de fait et de morcellement d'un domaine au demeurant conséquent ne pourrait être utilement pris en compte dans l'appréciation de la valeur de ses terrains. En revanche, il convient de considérer que l'autorité publique se trouve désormais dans l'obligation de régulariser la situation.

Il m'a déposé un courrier dans ce sens qui sera joint au registre d'enquête ainsi qu'à mon rapport ainsi qu'une fiche de renseignement le concernant.

Courriers Reçus

↳ SNCF

Le maire de Villers-Saint-Paul a reçu un courrier recommandé de la SNCF qui m'a été remis lors de ma permanence en mairie.

Cette dernière rappelle qu'elle est propriétaire sur la commune de Villers-Saint-Paul de deux parcelles :

- Lieudit « Grand Marais » une parcelle cadastrée AI 229 en nature de bande pour 4598 m² ;
- Lieudit « Les Chambrettes » une parcelle cadastrée AI 1 en nature de chemin ferré pour 6673 m² qu'elle assimile à des emprises.

Elle rappelle que :

- Ces emprises font partie intégrantes du domaine public ferroviaire et qu'elles constituent assise de la voie ferrée n° 242000 de Creil à Jeumont.
- Le domaine public ferroviaire est protégé par le CG3P, le code civil ainsi que la servitude dite « T1 » codifiée par une ordonnance du 28 octobre 2010 dans le code des transports aux articles L2223-1 à L2223-9.

Elle attire l'attention sur :

- Le fait que cette voie ferrée est toujours circulée et que les emprises, objet de l'enquête publique, peuvent contenir des installations ferroviaires notamment enterrées indispensables au bon fonctionnement et à la sécurité des circulations ferroviaires ;
- Le caractère inaliénable, insaisissable et imprescriptible du domaine public.

Elle indique que pour demander une étude en vue d'une acquisition il sera nécessaire de prendre contact avec M. BERNARD, responsable du pôle Valorisation de la Direction Immobilière Territoire Nord.

↳ **Monsieur le maire de VILLERS-SAINT-PAUL**

Il m'a remis un courrier rappelant qu'au titre de ce projet d'aménagement de la RD 200, la commune était concernée par trois parcelles notamment cadastrées AN 22 – AN 23 – et AN 25 lieudit « La Petite Louve » et « 36 rue Marcel Deneux ».

Dans un souci de cohérence, la commune demande au Conseil Départemental de se porter acquéreur de l'intégralité de la parcelle AN 22, ce qui éviterait un délaissé de 477 m² qui après division de la parcelle ne présente aucun intérêt pour la commune.

6.2. Mémoire réponse du Conseil Départemental

Le 23 avril 2019, j'ai établi et adressé au Conseil Départemental de l'Oise, maître d'ouvrage, un procès-verbal de synthèse (*Annexe 5*) l'informant des différentes observations ou consignations recueillies durant l'enquête et l'invitant à me produire un mémoire en réponse sous quinzaine.

Un mémoire en réponse est parvenu au commissaire enquêteur le 30 avril 2019 par mail suivi d'un envoi par voie postale (*Annexe 6*).

Les réponses apportées par le Conseil Départemental de l'Oise semblent satisfaisantes et répondre aux attentes et interrogations des quelques intervenants :

↳ **Concernant Madame FOUQUET**

L'évaluation par France Domaine tiendra compte du classement de la parcelle AO 591 au document d'urbanisme local

↳ **Concernant Madame ROLFE MAROTEAUX**

Le renoncement au bénéfice d'une indemnisation fera malgré tout l'objet d'un acte nécessaire au transfert de propriété.

↳ **Concernant Monsieur ELIE**

Le Département procédera à l'acquisition totale de la parcelle AN 15 sur Villers-Saint-Paul comme demandé évitant ainsi un délaissé.

La parcelle AO 292 sur Nogent-sur-Oise a été intégrée à l'enquête parcellaire en vue de régulariser une situation décrite par l'intervenant et qui n'avait pas abouti en 2008.

Le département étudiera avec l'intervenant tous les préjudices subis et l'évaluation par France Domaine tiendra compte du classement des parcelles AO 287 et 292 au document d'urbanisme de Nogent-sur-Oise.

↳ **Concernant la SNCF**

Comme elle le préconise, le Département prendra contact avec le responsable du pôle Valorisation de la Direction immobilière territoire Nord mais elle indique que le maître d'œuvre a déjà rencontré la Direction de la production maintenance et travaux IDF le 31 janvier 2018.

↳ **Concernant la demande du maire de Villers-Saint-Paul**

Le Département prendra en compte celle-ci en procédant à l'acquisition de la totalité de la parcelle AN 22 d'une superficie de 741 m² évitant ainsi un délaissé de 477 m² ne présentant aucun intérêt après division de la parcelle.

A noter que Monsieur GIUNTA, propriétaire d'une parcelle sise à Villers-Saint-Paul est venu rencontrer le commissaire enquêteur et n'a consigné aucune observation sur le registre ni fait aucune demande particulière et n'a donc fait l'objet d'aucun commentaire de la part du département sur le PV de synthèse.

7. COMMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Cette enquête publique n'a pas passionné le public puisque seules cinq personnes, toutes propriétaires de parcelles concernées par le projet se sont déplacées.

Il est vrai que ce projet ne concernait que 34 parcelles à exproprier (20 à Nogent-sur-Oise et 14 à Villers-Saint-Paul) pour réaliser ce projet et que seuls les propriétaires étaient concernés.

Le public, d'une manière générale, avait eu tout à loisir de s'exprimer lors de l'enquête sur ce projet qui s'est déroulée du 02 avril au 16 avril 2019.

Fait et clos à Verneuil le 06 mai 2019,

Le commissaire enquêteur,

J.Y. MAINECOURT



ANNEXES

Annexe 1	➤ Arrêté préfectoral du 11 mars 2019.....	17
Annexe 2	➤ Insertions légales.....	21
Annexe 3	➤ Notifications aux propriétaires concernés.....	24
Annexe 4	➤ Etat parcellaire.....	27
Annexe 5	➤ Procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur du 23 avril 2019....	46
Annexe 6	➤ Mémoire du Conseil Départemental de l’Oise du 30 avril 2019	52

Annexe 1 ➤ **Arrêté préfectoral du 11 mars 2019**



PRÉFET DE L'OISE

Direction des collectivités locales et des élections
Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme

Arrêté d'ouverture d'enquête parcellaire

Projet de mise à 2x2 voies de la RD 200 entre les RD 1016 et 1017

Section comprise entre l'échangeur avec la RD 1016 à Monchy-Saint-Éloi
et le giratoire des Pommiers à Villers-Saint-Paul

Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'expropriation, notamment ses articles R.131-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2014 déclarant d'utilité publique, au profit du Conseil départemental de l'Oise, les travaux relatifs à la mise à 2x2 voies de la RD 200 entre la RD 1016 et la RD 1017 sur le territoire des communes de Monchy-Saint-Éloi, Nogent-sur-Oise, Villers-Saint-Paul, Rieux, Brenouille, Monceaux, Les Ageux et Pont-Sainte-Maxence et portant sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de ces communes ;

Vu le projet de mise à 2x2 voies de la RD 200 entre les RD 1016 et 1017 ;

Vu la lettre de la Présidente du Conseil départemental de l'Oise du 12 février 2019 sollicitant l'ouverture d'une enquête parcellaire ;

Vu le dossier présenté par le Conseil départemental de l'Oise comprenant une notice explicative, un plan et un état parcellaires identifiant la liste des parcelles concernées et les propriétaires ;

Vu la liste d'aptitude 2019 aux fonctions de commissaire enquêteur du département de l'Oise ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Il sera procédé à une enquête parcellaire, pendant 15 jours consécutifs, du mardi 2 avril au mardi 16 avril 2019 inclus, sur le territoire des communes de Nogent-sur-Oise et de Villers-Saint-Paul, portant sur le projet d'acquisition, par le Conseil départemental de l'Oise, des terrains nécessaires à la réalisation des travaux relatifs à la mise à 2x2 voies de la RD 200 entre les RD 1016 et 1017 pour la section comprise entre l'échangeur avec la RD 1016 à Monchy-Saint-Éloi et le giratoire des Pommiers à Villers-Saint-Paul.

Cette enquête doit permettre de délimiter exactement les parcelles à acquérir en vue de la réalisation du projet et d'identifier précisément les propriétaires, titulaires de droits réels et autres ayants-droits à indemniser.

1 place de la préfecture – 60022 Beauvais cedex
Tél. : 03.44.06.12.34 – Télécopie : 03.44.45.39.00
Courriel : prefecture@oise.gouv.fr – Site Internet : www.oise.gouv.fr

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Yves MAINECOURT, agent immobilier en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour recevoir les observations du public en mairies de Nogent-sur-Oise et de Villers-Saint-Paul aux jours et heures indiqués ci-après :

- le mardi 2 avril 2019 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Nogent-sur-Oise ;
- le samedi 13 avril 2019 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Villers-Saint-Paul ;
- le mardi 16 avril 2019 de 15h30 à 17h30 à la mairie de Nogent-sur-Oise.

ARTICLE 3 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête parcellaire coté et paraphé par le maire seront déposés dans les mairies de Nogent-sur-Oise et de Villers-Saint-Paul, pendant 15 jours consécutifs, du mardi 2 avril au mardi 16 avril 2019 inclus et mis à la disposition du public aux jours et horaires d'ouverture habituels des secrétariats, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance et consigner, éventuellement, leurs observations sur le registre d'enquête ou les déposer, par écrit, au maire ou au commissaire enquêteur qui les joint au registre.

ARTICLE 4 : Il sera procédé, par les soins de la préfecture de l'Oise, à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquête parcellaire dans un journal du département de l'Oise, huit jours au moins avant le début de celle-ci, c'est-à-dire dans un journal portant la date du samedi 23 mars 2019 au plus tard et, à titre de rappel, dans les huit premiers jours de celle-ci, soit dans le journal à paraître entre le mardi 2 avril et le mardi 9 avril 2019.

Les maires de Nogent-sur-Oise et de Villers-Saint-Paul assureront également la publication de cet avis par voie d'affichage à la porte de la mairie et par tout autre procédé en usage dans leur commune, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du samedi 23 mars au mardi 16 avril 2019 inclus.

Les formalités susvisées seront respectivement justifiées par un exemplaire du journal et un certificat d'affichage des maires concernés.

ARTICLE 5 : Une lettre de notification du dépôt en mairies du dossier d'enquête parcellaire prescrite à l'article 1^{er} sera faite par l'expropriant (Conseil départemental de l'Oise), par envoi recommandé avec demande d'avis de réception, individuellement à chaque propriétaire intéressé dont le domicile est connu, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification sera faite en double exemplaire, au maire concerné qui en fera afficher une en mairie et, le cas échéant, adressera la seconde aux locataires et preneurs à bail rural. Les copies des lettres de notification, les récépissés de courrier recommandé et, éventuellement, les certificats d'affichage de notification seront joints au dossier.

Les notifications devront être parvenues aux intéressés avant l'ouverture de l'enquête telle qu'elle est fixée à l'article 1^{er}, soit au plus tard le lundi 1^{er} avril 2019.

ARTICLE 6 : Les propriétaires auxquels notification est faite du dépôt du dossier en mairies de Nogent-sur-Oise et de Villers-Saint-Paul sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière, c'est-à-dire :

- en ce qui concerne les personnes physiques, le nom, les prénoms, dans l'ordre de l'état civil, domicile, date et lieu de naissance, profession des parties, ainsi que le nom de leur conjoint avec, éventuellement, la mention "veuf" ou "veuve de" ;

- en ce qui concerne les sociétés, les associations, syndicats et autres personnes morales, leur dénomination et, pour toutes les sociétés, leur forme juridique, leur siège social et la date de leur constitution ;

- pour les sociétés commerciales, leur numéro d'enregistrement au registre du commerce ;

- pour les associations, leur siège, la date et le lieu de leur déclaration ;
- pour les syndicats, leur siège, la date et le lieu de dépôt de leurs statuts ;

ou, à défaut, donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du (ou des) propriétaire(s) actuel(s).

En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Dans le délai d'un mois qui suit cette notification, le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant l'identité des fermiers, locataires, ou personnes des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront mis en demeure de faire valoir leurs droits dans le mois de la publicité collective et tenus dans le même délai de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

ARTICLE 7 : À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête parcellaire, clos et signés par les maires concernés, seront remis dans les 24 heures au commissaire enquêteur avec le dossier d'enquête parcellaire.

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées aux registres, donnera son avis motivé sur l'emprise des ouvrages projetés et dressera le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toute personne susceptible de l'éclairer.

Ces opérations devront être terminées dans le délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête.

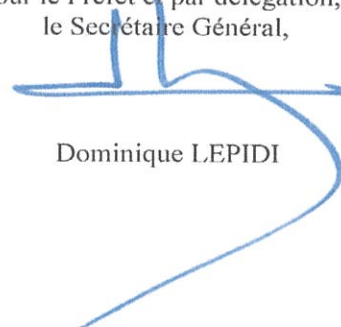
À l'expiration de ces opérations, le commissaire enquêteur adressera ses conclusions motivées et son avis avec l'ensemble du dossier au Préfet de l'Oise – Direction des collectivités locales et des élections – Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme.

ARTICLE 8 : À l'issue de l'enquête, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les mairies de Rieux et de Villers-Saint-Paul et à la préfecture de l'Oise – Direction des collectivités locales et des élections – Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme.

ARTICLE 9 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise, la Présidente du Conseil départemental de l'Oise, les maires de Nogent-sur-Oise et de Villers-Saint-Paul sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Beauvais, le 11 MARS 2019

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,



Dominique LEPIDI

Annexe 2 ➤ **Insertions légales**

Announcements JUDICIAIRES ET LÉGALES 60

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 81 (5,25 €) - 82 (5,50 €) - 83 (5,50 €) - 84 (5,50 €) - 85 (5,25 €) tarifs IFT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2018.

Enquête publique

Préfet de l'Oise
 Direction des collectivités locales
 Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme

AVIS AU PUBLIC
 Projet de mise à 2x2 voies de la RD 200 entre les RD 1016 et 1017
 Communes de Nogent-sur-Oise et de Villers-Saint-Paul

Département de l'Oise
 Arrondissement de Senlis
 Canton de Pont St Maurice

COMMUNE DE RULLY

Avis d'enquête publique
 Sur le projet de révision de zonage d'assainissement collectif.

Par arrêté A170, 2019, en date du 27 février 2019, Monsieur le Maire de Rully a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du zonage d'assainissement.

A cet effet, et par décision en date du 21/12/2018 prise par le tribunal administratif d'Amiens, Monsieur Philippe LEGLEYE est désigné commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Rully du 10 avril au 10 mai 2019, soit 31 jours. Le zonage d'assainissement arrêté fixe comme principale orientation : le raccordement des réseaux d'assainissement des logements du Plateau de Bray au réseau d'assainissement collectif existant du hameau de Bray.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique, les avis formulés par les personnes publiques et le bilan de la concertation, sous format papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non numérotés, sont mis à disposition à la Mairie de Rully aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie au public à savoir les lundis, mercredis, vendredis de 15h30 à 18h30.

De projet ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale, celle-ci a été incluse au rapport de présentation.

Chacun pourra prendre connaissance des observations et y consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Les observations pourront également être présentées pendant la période d'enquête - Par courrier postal à Monsieur le Commissaire enquêteur, Mairie de Rully 9 Grande rue 60202 RULLY - Par voie électronique à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur sur l'adresse mail : e.zonageassainissement@gmail.com

Avis divers

PREFECTURE DE L'OISE
 DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'INFORMATION ET DE RECUEIL DES OBSERVATIONS DU PUBLIC SUR LES CAPACITÉS FINANCIÈRES

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SCEA BORGOG-MARTIN D'ÉLEVAGE DE SOUS-ELEVAGE PORCIN SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LOUSEUX

Pendant quatre semaines, du jeudi 4 avril 2019 au jeudi 2 mai 2019, il est procédé à l'information et au recueil des observations du public sur le dossier des capacités financières de la

Constitution de société

Par acte SSP en date du 1er mars 2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SAS BEEF CORNER

Nom Commercial : BEEF CORNER
 Forme : SAS
 Capital : 40 000 euros divisés en 1000 parts sociales de 40 euros chacune
 Siège Social : CENTRE COMMERCIAL DE VAL D'HALATTE - Avenue d'AUVÉLAIN, 80700 PONT-SAINT-MAXENCE
 Durée : 99 ans
 Objet social : Restauration Traditionnel - Bar - Brasserie
 Président : Monsieur DEMIR Ali Hasan, demeurant 41, rue de la Harne 95490 Ezanville
 Immatriculation au RCS de COMPIEGNE.

AERGY

SARL au capital de 25 000 Euros
 Siège social : 5 AVENUE GEORGES BATAILLE
 60330 LE PLESSIS BELLEVILLE
 RCS N : 499565071 de COMPIEGNE

Suivant la délibération de l'AGO en date du 31 JANVIER 2019
 Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation et ont donné quittance au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 JANVIER 2019.

Mention sera faite au RCS de COMPIEGNE.

Ventes aux enchères

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
LE MARDI 23 AVRIL 2019 A 11 H

A l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de SENLIS (Oise), Cité Judiciaire, boulevard Pasteur,

A la requête de LA CAISSE D'ÉPARGNE HAUTS DE FRANCE, Société Anonyme à Directeurs au capital social de 766 156 000 Euros, dont le siège social est 135 Pont de Flandres 58377 ELZHUILLI, immatriculée au registre du commerce LILLE sous le numéro 383 000 692, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, (dont l'ancienne dénomination est CAISSE D'ÉPARGNE DE PICARDIE).

Créancier poursuivant ayant pour avocat la SCP DRYE - DE BAILLIENCOURT - LE TARNÉC - MAIGRET - VANOUTRYVE - ROQUES, avocats associés inscrits au Barreau de SENLIS, dont le siège est 29 rue de Villerey 60300 SENLIS.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens dont la désignation suit :

COMMUNE DE COULVERVILLE (60270)
 1 Rue de Chanilly

Dans

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE

Enquête parcellaire

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 11 mars 2019, est prescrite sur le territoire des communes de Nogent-sur-Oise et de Villers-Saint-Paul, du mardi 2 avril au mardi 16 avril 2019 inclus, une enquête parcellaire relative au projet de mise à 2x2 voies de la RD 200 entre les RD 1016 et 1017.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par le Conseil départemental de l'Oise.

M. Jean-Yves Haincicourt est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et siégera en maires de Nogent-sur-Oise et de Villers-Saint-Paul aux jours et heures suivants :

- le mardi 2 avril 2019 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Nogent-sur-Oise ;
- le samedi 13 avril 2019 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Villers-Saint-Paul ;
- le mardi 16 avril 2019 de 15h30 à 17h30 à la mairie de Nogent-sur-Oise.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête parcellaire coté et parapiné par le maire sont déposés en maires de Nogent-sur-Oise et de Villers-Saint-Paul et mis à la disposition du public afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant 15 jours consécutifs, du mardi 2 avril au mardi 16 avril 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des secrétariats des maires.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur pour être annexées au registre.

À l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en maires de Nogent-sur-Oise et de Villers-Saint-Paul, ainsi qu'à la préfecture de l'Oise - direction des collectivités locales et des élections - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme - pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation, l'attaché chef de bureau
 Signé
 Loïc DODNEZ

pour les installations de son élevage porcines sur le territoire de la commune de Louseux.

Un avis au public est affiché dans les mairies de Louseux, Songeons, Morvillers, Mureaumont, Escames, Ormeaucourt, Saint-Deniscurt, Ermenont-Boutavent et Héroucourt-sur-Thérain.

SCEA BORGOG-MARTIN

Les informations relatives à ce dossier, et entrées dans le cadre de l'enquête publique, peuvent être demandées au secrétaire de Mairie, 9 Grande Rue 60210 RULLY.

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 3, le registre d'enquête publique sera mis à disposition du Commissaire enquêteur et clos par lui.

Le commissaire enquêteur adresse, dans les 8 jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet au Maire. Ce dernier dispose de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Divers société

Suivant acte ssp en date à Paris du 26 février 2019 enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement Beauvais le 6 mars 2019, Dossier 2019 00007010, référence 6004P01 2019 A 00417, la société

L2MH

SAS siège Centre commercial Les Hauts Vents - Rue François Truffaut 60230 Chamilly 631 131 139 RCS COMPIEGNE a cédé à la société

JEFF DE BRUGES EXPLOITATION

SAS unipersonnelle, 1512 avenue Joseph Paxton - Parc du Bel Air 77264 Ferrières-en-Brie 448 127 885 RCS MEAUX, son fonds de commerce de vente au détail de chocolats, confiserie, glaces, articles de cadeaux et de cérémonie, site et exploité Centre commercial Les Hauts Vents - Rue François Truffaut 60230 Chamilly et pour lequel la

APG

SARL au capital de 1000 Euros
 Siège social : 9 côte de Bellevue
 60580 Coye la forêt
 RCS N : 491295867 de COMPIEGNE

L'AGE du 29 Novembre 2018 a décidé de transférer le siège social au 102 Rue du Comte de Béthune, 60500 Chamilly à compter du 30 Novembre 2018.

En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de COMPIEGNE.

Mention sera faite au RCS de COMPIEGNE.

UN ENSEMBLE IMMOBILIER

composé de trois bâtiments en forme de U, à usage de commerce et d'habitation.

Derrière ces trois bâtiments, autre bâtiment à usage de garage et de local destiné à l'usage de l'ensemble des copropriétaires. Cet ensemble immobilier est divisé sur caves, d'un rez-de-chaussée et d'un étage.

Cour commune, installations du tout-à-l'égout, de l'eau et de l'électricité.

Le tout cadastré section A1 numéro 372 leudit 1 rue de Chanilly, pour une contenance totale de 35 ares et 63 centiares.

La contenance des biens et droits immobiliers vendus est la suivante :

LOT NUMERO DOUZE (12) :
 Appartenance situés au rez-de-chaussée, comprenant séjour, cuisine, salle de bains, WC, ayant accès sur cour
 Et les 212/10 000èmes des parties communes générales

LOT NUMERO QUARANTE-NEUF (49) :
 Garage situé derrière le bâtiment principal, accès par la Rue des Ripas
 Et les 52/10 000èmes des parties communes générales

LOT NUMERO SOIXANTE-DOUZE (72) :
 Le droit de jouissance exclusive d'une parcelle de terrain en nature de jardin d'une superficie de 15 m².
 Et les 9/10 000èmes des parties communes générales

Les lieux sont inoccupés

MISE A PRIX : 35.000,00 Euros
 Frais, droits et charges en sus

Le Parisien

Pour acheter votre annonce en ligne sur le Parisien

Rendez-vous sur www.annoncesleparisien.fr

Un parcours simple, pratique et rapide de la rédaction de votre annonce au justificatif de parution

Plus de renseignements : 01 87 39 84 00

TEAM MEDIA

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avocat exerçant près le Tribunal de Grande Instance de SENLIS.

Lieux où peuvent être consultées les conditions de vente :

- Au greffe du Tribunal de Grande Instance de SENLIS ou le cahier des conditions de vente est déposé (RG 16 00764).
- Au siège de la SCP DRYE - DE BAILLIENCOURT - LE TARNÉC - MAIGRET - VANOUTRYVE - ROQUES, Avocats associés au Barreau de SENLIS poursuivant la vente. Tel : 03 44 60 02 73.

Fait et rédigé, le 11 mars 2019
 Signé Pierre LE TARNÉC

VISITE DES LIEUX : JEUDI 11 AVRIL 2019 DE 14H30 A 15H30

Le Parisien

Pour acheter votre annonce en ligne sur le Parisien

Rendez-vous sur www.annoncesleparisien.fr

Un parcours simple, pratique et rapide de la rédaction de votre annonce au justificatif de parution

Plus de renseignements : 01 87 39 84 00

TEAM MEDIA

Actuelégals.fr
 Toutes les annonces légales d'entreprises depuis 2010

Enquête publique parcellaire – 2 au 16 avril 2019 inclus –
 Projet de mise à 2x2 voies de la RD 200 entre les RD 1016 et 1017
 sur le territoire des communes de Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul (Oise)
 Arrêté préfectoral du 11 mars 2019

22 / 54

Annexe 3 ➤ **Notifications aux propriétaires concernés**

Désignation du propriétaire	Nom d'usage	Adresse	Adresse (Suite)	Code postal	Commune Description du propriétaire	Numéro du recommandé	Notification E.P.	A.R. Notification E.P.	Observations
MADAME HELENE DE VILLENEUVE	UNION	4 AVENUE DU LÉMAN		74100	ANNEMASSE	2C12294876933	14/03/2019	06/03/2019	18/03
Madame Chantal GRISON	RAVONEL	4 Avenue du Léman		74100	ANNEMASSE	2C12294876933	14/03/2019	décédé	Notification maître de NOGENT le 18/03
Monsieur Bernard RAVONEL		4 Avenue du Léman		74100	ANNEMASSE	2C12294874861	14/03/2019	20/03/2019	Inconnu à l'adresse indiquée
Monsieur Bernard RAVONEL		45 Route Bué		74890	LULLY	2C12294877121	21/03/2019	22/03/2019	
Madame Eva GILBERT	LAQUAY	4 Rue des Fours à Chaux		35260	CANCALE	2C12294874885	14/03/2019	décédé	Notification maître de NOGENT le 18/03
Madame Luce MARTEL	CHOUAMIER	8 Rue des Rimains		35260	CANCALE	2C12294876957	14/03/2019	20/03/2019	
Monsieur Louis VILLAIN				60180	NOGENT-SUR-OISE	2C12294877107	14/03/2019	décédé	Notification maître de NOGENT le 18/03
Madame Françoise BOCQUET	DUBRET	12 rue du Général De Gaulle		60180	NOGENT-SUR-OISE	2C12294876971	14/03/2019	18/03/2019	
Monsieur René PATTE		4 B rue du Général de Gaulle		60180	NOGENT-SUR-OISE	2C12294876988	14/03/2019	décédé	Notification maître de NOGENT le 18/03
Madame Sylvie FOUQUET	GUERLIN	14 rue de Pont-Sainte-Maxence		60940	CINQUEUX	2C12294876995	14/03/2019	16/03/2019	
Monsieur Claude ELIE		37 rue Marcel Deneux		60180	NOGENT-SUR-OISE	2C12294877008	14/03/2019	16/03/2019	
CA CREIL SUD OISE		24 rue de la Villageoise	CS 40081	60106	CREIL CEDEX 1	2C12294877015	14/03/2019	18/03/2019	
Société TG GRISET		3 rue du Grand Pré		60870	VILLERS-SAINT-PAUL	2C12294877022	14/03/2019	18/03/2019	

Monsieur Jules VEREZ					60850	LA LANDELLE	2C12294877114	14/03/2019	décédé	Notification mairie de VILLERS-SAINT-PAUL le 18/03
Monsieur Giuseppe GIUNTA					03300	CREUZIER-LE-NEUF	2C12294877046	14/03/2019	18/03/2019	
Commune de VILLERS-ST-PAUL				Place François Mitterrand	60870	VILLERS-SAINT-PAUL	2C12294877053	14/03/2019	18/03/2019	
SCI LOISELEUR FRÈRES				44 rue Aristide Briand	60870	VILLERS-SAINT-PAUL	2C12294877060	14/03/2019	18/03/2019	
TOTAL MARKETING France				562 Avenue du Parc de l'île	92000	NANTERRE	2C12294877077	14/03/2019	18/03/2019	
S N C F IMMOBILIER				449 Avenue Willy Brandt	59777	EURALILLE	2C12294877084	14/03/2019	18/03/2019	
Monsieur Paul POUVILLON				27 Rue de l'Argillère	60180	NOGENT-SUR-OISE	2C12294877091	14/03/2019	décédé	Notification mairie de VILLERS-SAINT-PAUL le 18/03
Monsieur Paul POUVILLON				7 Rue Claude Bernard	60180	NOGENT-SUR-OISE	2C12294874878	14/03/2019	décédé	
Mme Françoise ROLFE				4bis Place de la République	60140	LIANCOURT	2C12294874939	19/03/2019	23/03/2019	
Commune de NOGENT SUR OISE				Mairie	60180	NOGENT-SUR-OISE	2C12294874915	14/03/2019	19/03/2019	

Enquête publique parcellaire – 2 au 16 avril 2019 inclus –
Projet de mise à 2x2 voies de la RD 200 entre les RD 1016 et 1017
sur le territoire des communes de Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul (Oise)

Annexe 4 ➤ **Etat parcellaire**

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

ROUTE DEPARTEMENTALE 200
 section entre l'échangeur avec R.D. 1016 à MONCHY-SAINT-ELOI
 et le carrefour giratoire des « Pommiers » à VILLERS-SAINT-PAUL

NOGENT-SUR-OISE

PROPRIETE 00101		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRE			
- Madame CARPENTIER Thérèse Marie née le 16/11/1931 à NOGENT-SUR-OISE (60) épouse de Monsieur HENICKER Jean demeurant Bât B Appt 7 Cité Bellevue - THIVERNY (60160)			

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°		Nature	Lieu-Dit	N°	Surface	
AO	322	201	3101	LE MARAIS MONROY	322	201	201	
					Total	201	201	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

ROUTE DEPARTEMENTALE 200
 section entre l'échangeur avec R.D. 1016 à MONCHY-SAINT-ELOI
 et le carrefour giratoire des « Pommiers » à VILLERS-SAINT-PAUL

NOGENT-SUR-OISE

PROPRIETE 00102		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
INDIVISAIRES DECEDEES			
- Madame DECLENNE Héléne née le 11/09/1913 à MONTATAIRE (60) veuve de Monsieur GRISON Robert décédée le 01/08/2006 à AMBILLY (74) dernier domicile connu : 4 avenue du Léman - ANNEMASSE (74100)			
- Madame GRISON Chantal Marie-Louise Sergine née le 13/03/1948 à CREIL (60) décédée le 16/08/1994 à LYON 9e (69) épouse de Monsieur RAVONEL Bernard demeurant 4 Rue de la Paix - NOGENT-SUR-OISE (60180)			

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect. AO	N° Nature		Lieu-Dit	N° Surface	N° Surface	Surface	
		354		354	146			
			146	Total	146			
			5102					

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

ROUTE DEPARTEMENTALE 200
section entre l'échangeur avec R.D. 1016 à MONCHY-SAINT-ELOI
et le carrefour giratoire des « Pommiers » à VILLERS-SAINT-PAUL

NOGENT-SUR-OISE

PROPRIÉTÉ 00103		PROPRIÉTAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)									
INDIVISAIRES											
- Madame GILBERT Eva Marie Léopoldine née le 02/02/1896 à CANCALE (35) veuve de Monsieur LAQUAY Alexandre décédée le 14/05/1980 à BAYONNE (64) dernier domicile connu LA BROUSTIERE - CANCALE (35260)											
- Madame MARTEL Luce Marie Louise née le 02/09/1925 à CANCALE (35) veuve de Monsieur CHOUAMIER Constant Jean Marie, né le 06/07/1917 et décédé le 14/09/1991 à CANCALE (35) demeurant 8 Rue des Rimains - CANCALE (35260)											

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		N°	Surface	N°	Surface	
	AO	329		443	7103	329	443		
	AO	351		1 927	16103	351	1 927		
						Total	2 370		

Enquête publique parcelaire – 2 au 16 avril 2019 inclus –
 Projet de mise à 2x2 voies de la RD 200 entre les RD 1016 et 1017
 sur le territoire des communes de Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul (Oise)

ETAT PARCELLAIRE

Page 4/18

Liste des propriétaires

ROUTE DEPARTEMENTALE 200
section entre l'échangeur avec R.D. 1016 à MONCHY-SAINT-ELOI
et le carrefour giratoire des « Pommiers » à VILLERS-SAINT-PAUL

NOGENT-SUR-OISE

PROPRIETE 00104		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRE DECEDE			
- Monsieur VILLAIN Louis dernier domicile connu : NOGENT-SUR-OISE (60180)			

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect. AO	N° Nature		Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	
		169	LE MARAIS MONROY	695	9104	695		
				Total		695		

ETAT PARCELLAIRE

Page 5/18

Liste des propriétaires

ROUTE DEPARTEMENTALE 200

**section entre l'échangeur avec R.D. 1016 à MONCHY-SAINT-ELOI
et le carrefour giratoire des « Pommiers » à VILLERS-SAINT-PAUL**

NOGENT-SUR-OISE

PROPRIETE 00105		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRE			
- Madame BOCQUET Françoise Denise Reine Catherine née le 15/11/1948 à NOGENT-SUR-OISE (60) épouse de Monsieur DUBRET Jacques demeurant 12 rue du Général De Gaulle - NOGENT-SUR-OISE (60180)			

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)	
	Sect.	N°		Nature	Lieu-Dit	N°	Surface		N°
AO	165			LE MARAIS MONROY	354	13105	165	354	
							Total	354	

ETAT PARCELLAIRE

Page 6/18

Liste des propriétaires

ROUTE DEPARTEMENTALE 200
section entre l'échangeur avec R.D. 1016 à MONCHY-SAINT-ELOI
et le carrefour giratoire des « Pommiers » à VILLERS-SAINT-PAUL

NOGENT-SUR-OISE

PROPRIETE 00106		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRE DECEDE - Monsieur PATTE René dernier domicile connu : 4 B rue du Général de Gaulle - NOGENT-SUR-OISE (60180)			

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect. AO	N° Nature		Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	
		164		614	614			
			LE MARAIS MONROY					
				Total	614			
					614			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

ROUTE DEPARTEMENTALE 200

section entre l'échangeur avec R.D. 1016 à **MONCHY-SAINT-ELOI**
et le carrefour giratoire des « Pommiers » à **VILLERS-SAINT-PAUL****NOGENT-SUR-OISE**

PROPRIETE 00107		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRE			
- Madame FOUQUET Sylvie Marthe Marie née le 26/09/1958 à CREIL (60) épouse de Monsieur GUERLIN François demeurant 14 rue de Pont-Sainte-Maxence - CINQUEUX (60940)			

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°		Nature	Lieu-Dit	N°	Surface	
AO	591	JARDI	1 556	17107	591	1 556		
AO	593	SOL	295	18107	593	295		
					Total	1 851		

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

ROUTE DEPARTEMENTALE 200

section entre l'échangeur avec R.D. 1016 à **MONCHY-SAINT-ELOI**
et le carrefour giratoire des « Pommiers » à **VILLERS-SAINT-PAUL****NOGENT-SUR-OISE**

PROPRIETE 00109		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRE			
- Monsieur ELIE Claude Lucien Joseph né le 04/06/1932 à GOURNAY-EN-BRAY (76) époux de Madame TRAULE Odette demeurant 37 rue Marcel Deneux - NOGENT-SUR-OISE (60180)			

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)	
	Sect.	N°		Nature	Lieu-Dit	Surface	N°		Surface
AO	292			La Petite Louve	360	24109	292	360	
AO	279			La Petite Louve	687	26109	279	687	
							Total	1 047	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

ROUTE DEPARTEMENTALE 200
section entre l'échangeur avec R.D. 1016 à MONCHY-SAINT-ELOI
et le carrefour giratoire des « Pommiers » à VILLERS-SAINT-PAUL

NOGENT-SUR-OISE

PROPRIETE 00110		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRE			
- COMMUNAUTE AGGLOMERATION CREIL SUD OISE inscrite au SIRENE sous le numéro : 200 068 047 00014 24 rue de la Villageoise CS 40081 - CREIL CEDEX 1 (60106)			

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	N°	Surface	N°	
	AO	614	SOL	RUE DU MOUSTIER	639	27110	10	629	
	AO	613	SOL	RUE DU MOUSTIER	354	28110	5	349	
	AO	612	SOL	RUE DU MOUSTIER	13 766	29110	16	13 750	
						Total	31		

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

ROUTE DEPARTEMENTALE 200

section entre l'échangeur avec R.D. 1016 à MONCHY-SAINT-ELOI
et le carrefour giratoire des « Pommiers » à VILLERS-SAINT-PAUL

NOGENT-SUR-OISE

PROPRIETE 00111		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRE			
- Société TG GRISET Monsieur JIANG Peijin - Président inscrite au SIRENE sous le numéro : 820 846 830 00025 3 rue du Grand Pré - VILLERS-SAINT-PAUL (60870)			

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)	
	Sect.	N°		Nature	Lieu-Dit	N°	Surface		N°
AO	382			LA PETITE LOUVE	3 860	3 711	274		3 586
AO	383		49	LA GRANDE LOUVE	383	381	49		
AO	212	LANDE	776	LA GRANDE LOUVE	391	311	36		740
AO	385		2 235	RUE DU MOUSTIER	387	411	370		1 865
AO	387		37	LA GRANDE LOUVE		441	37		
AO	389		29 973	LA GRANDE LOUVE		481	404		29 569
				Total			1 170		

Total commune	8 479
----------------------	-------

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

ROUTE DEPARTEMENTALE 200
 section entre l'échangeur avec R.D. 1016 à MONCHY-SAINT-ELOI
 et le carrefour giratoire des « Pommiers » à VILLERS-SAINT-PAUL

VILLERS-SAINT-PAUL

PROPRIETE 00109		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRE			
- Monsieur ELIE Claude Lucien Joseph né le 04/06/1932 à GOURNAY-EN-BRAY (76) époux de Madame TRAULÉ Odette demeurant 37 rue Marcel Deneux - NOGENT-SUR-OISE (60180)			

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°		N°	Surface	N°	Surface	
AN	15	La Petite Louve	1 092	52109	305	305	787	
				Total	305	305		

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

ROUTE DEPARTEMENTALE 200

section entre l'échangeur avec R.D. 1016 à MONCHY-SAINT-ELOI
et le carrefour giratoire des « Pommiers » à VILLERS-SAINT-PAUL

VILLERS-SAINT-PAUL

PROPRIETE 00112		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRE DECEDE			
- Monsieur VEREZ Jules Alphonse né le 26/05/1871 à CRAMOISY (60) décédé le 25/02/1954 à LA LANDELLE (60) époux de Madame VAUTHEROT Louise, née le 30/03/1875 à PARIS 2 ^{ème} (75) et décédée le 04/10/1956 à LE BOIS D'OINGT (69) dernier domicile connu : LA LANDELLE (60850)			

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	
AN	30			555	5112	30	555		
						Total	555		

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

ROUTE DEPARTEMENTALE 200
 section entre l'échangeur avec R.D. 1016 à **MONCHY-SAINT-ELOI**
 et le carrefour giratoire des « Pommiers » à **VILLERS-SAINT-PAUL**

VILLERS-SAINT-PAUL

PROPRIETE 00113		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRE			
- Monsieur GIUNTA Giuseppe né le 22/04/1948 à ASSORO (ITALIE) divorcé de Madame KUBIAK Chantal demeurant LES TESSONNIERES - CREUZIER-LE-NEUF (03300)			

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	N°	Surface	N°	
AN	7			LA PETITE LOUVE	870	53113	226	226	644
						Total			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

ROUTE DEPARTEMENTALE 200

section entre l'échangeur avec R.D. 1016 à **MONCHY-SAINT-ELOI**
et le carrefour giratoire des « Pommiers » à **VILLERS-SAINT-PAUL****VILLERS-SAINT-PAUL**

PROPRIETE 00114		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRE			
- Commune de VILLERS-SAINT-PAUL Monsieur WEYN Gérard - Maire inscrite au SIRENE sous le numéro : 216 006 759 00015 Mairie - Place François Mitterrand - VILLERS-SAINT-PAUL (60870)			

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	N°	Surface	N°	
	AN	22		LA PETITE LOUVE	741	54114	264			477
	AN	24	TAB	3G RUE MARCEL DENEUX	3 404	58114	3 404			
	AN	25		LA PETITE LOUVE	3 535	59114	3 535			
	AI	337	PRE	GRAND MARAIS	5 736	62114	5 736			
	AL	407	LANDE	LA TOUR	7 498	63114	7 498			
						Total	20 437			

ETAT PARCELLAIRE**Liste des propriétaires**

ROUTE DEPARTEMENTALE 200
section entre l'échangeur avec R.D. 1016 à MONCHY-SAINT-ELOI
et le carrefour giratoire des « Pommiers » à VILLERS-SAINT-PAUL

VILLERS-SAINT-PAUL

PROPRIETE 00115		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRE			
- SCI LOISELEUR FRÈRES Madame LOISELEUR Marie - Gérante inscrite au SIRENE sous le numéro : 324 823 574 00011 44 rue Aristide Briand - VILLERS-SAINT-PAUL (60870)			

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	
AN	23	TERRE	LA PETITE LOUVE	1 069	1 069	23	1 069		
AN	8	TERRE	LA PETITE LOUVE	856	856	8	856		
AN	9	PEUPL	LA PETITE LOUVE	1 831	1 831	9	1 831		
						Total	3 756		

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

ROUTE DEPARTEMENTALE 200
section entre l'échangeur avec R.D. 1016 à MONCHY-SAINT-ELOI
et le carrefour giratoire des « Pommiers » à VILLERS-SAINT-PAUL

VILLERS-SAINT-PAUL

PROPRIETE 00116		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRE			
- TOTAL MARKETING FRANCE Monsieur VOVK Alexis - Président inscrite au SIRENE sous le numéro : 531 680 445 00024 562 Avenue du Parc de l'île - NANTERRE (92000)			

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°		Nature	N°	Surface	N°	
AI	228	SOL	5 976	64116	1 400	1 400	4 576	
					Total	1 400		

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

ROUTE DEPARTEMENTALE 200

section entre l'échangeur avec R.D. 1016 à **MONCHY-SAINT-ELOI**
et le carrefour giratoire des « Pommiers » à **VILLERS-SAINT-PAUL**

VILLERS-SAINT-PAUL

PROPRIETE 00117		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRE			
- S N C F IMMOBILIER Direction Immobilière Territoriale Nord - Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Madame SCULFORT Aurélie - Responsable du pôle inscrite au SIRENE sous le numéro : 552 049 447 92805 449 Avenue Willy Brandt - EURALILLE (59777)			

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	N°	Surface	N°	
AI	229	LANDE	GRAND MARAIS	4 598	347	4 251			
AI	1	CH FE	LES CHAMBRETTES	6 673	27				
				67117	172	6 474			
				Total	546				

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

ROUTE DEPARTEMENTALE 200
section entre l'échangeur avec R.D. 1016 à MONCHY-SAINT-ELOI
et le carrefour giratoire des « Pommiers » à VILLERS-SAINT-PAUL

VILLERS-SAINT-PAUL

PROPRIETE 00292		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRE DECEDE			
- Monsieur POUVILLON Paul Emile né le 28/11/1911 à NOGENT-SUR-OISE (60) décédé le 02/11/1978 à GUILHERAND-GRANGES (07) époux de Madame LEMOINE Lucienne, née le 14/06/1918 à LYON 2 ^{ème} (69) et décédée le 26/12/1999 à NOGENT-SUR-OISE (60) dernier domicile connu : 27 Rue de l'Argillère - NOGENT-SUR-OISE (60180)			

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste	Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°		Nature	Lieu-Dit		
AN	27	SOLS	LE MARAIS MONROY	140	03b 292	140	
					Total	27	140
					Total	140	

Total commune	27 365
----------------------	--------

Total général	35 844
----------------------	--------

SCRIBE Acquisition ©

Annexe 5 ➤ **Procès -verbal de synthèse du 23 avril 2019**

Jean-Yves MAINECOURT

Verneuil le 23 avril 2019

Commissaire-Enquêteur

61 rue Aristide Briand

60550 VERNEUIL en HALATTE

Enquête publique :
Enquête parcellaire mise à
2x2 voies RD 200

Conseil Départemental de l'Oise
Service Foncier
Aménagement Rural et Urbanisme
1 rue Cambry
BP 941
60024 BEAUVAIS CEDEX

A l'attention de **Madame DURAND-BELOT**

Madame,

L'enquête publique parcellaire relative au projet de mise à 2 x 2 voies de la RD 200 entre les RD 1016 et 1017 sur les territoires de NOGENT SUR OISE et de VILLERS SAINT PAUL est close depuis le 16 avril dernier.

A ce titre, je viens de récupérer les registres mis à la disposition du public en mairie de Nogent sur Oise et de Villers Saint Paul.

Je vous adresse donc conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 11 mars 2019 le procès-verbal de synthèse correspondant et je vous invite à y apporter, dans un délai de quinze jours vos observations valant mémoire en réponse.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Commissaire-Enquêteur

J.Y. MAINECOURT



Enquête parcellaire relative au projet de mise à 2 x 2 voies de la RD 200 entre les RD 1016 et 1017 sur les territoires de Nogent sur Oise et Villers-Saint-Paul

PV DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS REÇUES ET/OU CONSIGNÉES SUR LES REGISTRES

COMMUNES DE NOGENT SUR OISE

et de

VILLERS SAINT PAUL

Au titre de cette enquête :

- **A Nogent sur Oise**
 - J'ai tenu deux permanences en mairie de Nogent sur Oise.
 - J'ai reçu deux personnes.
 - Deux consignations ont été notées sur le registre d'enquête mis à la disposition du public.

- **A Villers-Saint Paul**
 - J'ai tenu une permanence en mairie de Villers-Saint-Paul.
 - J'ai reçu trois personnes.
 - Deux consignations ont été notées sur le registre d'enquête mis à la disposition du public.
 - Trois courriers remis ou reçus.

Consignations sur le registre d'enquête de NOGENT SUR OISE

Permanence du 02 avril 2019

↳ Madame FOUQUET Sylvie épouse GUERLIN

- Elle est propriétaire à Nogent sur Oise « Lieudit le marais Monroy » de deux parcelles cadastrées AO591 en nature de jardin pour 1556 m² et AO593 en nature de sol pour 295 m².
- Sa requête porte :
 1. Sur la parcelle AO591 : elle est classée en zone UHb donc constructible donc à ce titre elle demande que l'indemnité d'éviction soit considérée en conséquence.
 2. Sur l'expropriation du pavillon occupé actuellement par un locataire : celui-ci subira un préjudice du fait de la résiliation anticipée du bail qui lui est consenti, comment sera-t-il indemnisé ?

↳ Madame ROLFE MAROTEAUX Françoise, domiciliée à Liancourt

- Elle est propriétaire avec d'autres ayant-droits, succession POUVILLON, d'une parcelle sise à Nogent sur Oise « Lieudit le marais Monroy » cadastrée AN 27 en nature de sol pour 140 m².
- Au vu de la très faible superficie de cette parcelle et de l'indemnité d'éviction qui pourrait en découler, elle renonce avec tous les ayant-droits au bénéfice de cette indemnisation. Je l'ai invité à consigner cette disposition sur le registre d'enquête ainsi que sur la fiche de renseignements qu'elle m'a remise.

Permanence du 16 avril 2019

Aucune visite, ni consignation sur le registre.

I.

Consignations sur le registre d'enquête de VILLERS-SAINT-PAUL

Permanence du 13 avril 2019

↳ Monsieur GIUNTA Giuseppe

- Il est propriétaire à Villers-Saint-Paul « Lieudit la petite Louve » d'une parcelle cadastrée AN7 nature non précisée pour 870 m².
- Il est venu me rencontrer afin d'obtenir des précisions sur le devenir de cette parcelle concernée par le projet.
- Il n'a consigné aucune observation sur le registre.

↳ Monsieur ELIE Claude domicilié à Nogent sur Oise

- Il est propriétaire de différentes parcelles :
 - Villers-Saint-Paul « Lieudit la Petite Louve » cadastrée AN 15, nature non précisée pour 1092 m² ;
 - Nogent sur Oise « Lieudit la Petite Louve » cadastré AO 292, nature de sol non précisée pour 360 m² ;
 - Nogent sur Oise « Lieudit la Petite Louve » cadastré AO 279, nature de sol non précisée pour 687 m².
- Parcelle AN 15
 - Il me demande d'exiger du maître d'ouvrage l'extension du périmètre d'emprise pour la totalité de la parcelle évitant ainsi un délaissé de 787 m² comme prévu et enclavé ; ce qui limiterait selon lui le préjudice subi.
- Il attire mon attention sur la situation des deux autres parcelles et tout particulièrement la parcelle AO 292
 - Il a été privé de l'usage de cette parcelle par le fait du prince sans aucune indemnisation et les autres, ne lui ont laissé que des délaissés du projet routier et n'ont jamais été indemnisés.
 - Il recommande au maître d'ouvrage et au Service des Domaines d'en tenir compte dans son offre d'indemnisation puisqu'il s'agit de terrains constructibles classés en zone U du document d'urbanisme et ceci bien avant l'apparition de cet équipement.
- Selon lui cette situation de voie de fait et de morcellement d'un domaine au demeurant conséquent ne pourrait être utilement pris en compte dans l'appréciation de la valeur de ses terrains. En revanche, il convient de considérer que l'autorité publique se trouve désormais dans l'obligation de régulariser la situation.

Il m'a déposé un courrier dans ce sens qui sera joint au registre d'enquête ainsi qu'à mon rapport ainsi qu'une fiche de renseignement le concernant.

Courriers reçus

↳ SNCF

Le maire de Villers-Saint-Paul a reçu un courrier recommandé de la SNCF qui m'a été remis lors de ma permanence en mairie.

Cette dernière rappelle qu'elle est propriétaire sur la commune de Villers-Saint-Paul de deux parcelles :

- Lieudit « Grand Marais » une parcelle cadastrée AI 229 en nature de bande pour 4598 m² ;
- Lieudit « « Les Chambrettes » une parcelle cadastrée AI 1 en nature de chemin ferré pour 6673 m² qu'elle assimile à des emprises.

Elle rappelle que :

- Ces emprises font partie intégrantes du domaine public ferroviaire et qu'elles constituent assise de la voie ferrée n° 242000 de Creil à Jeumont.
- Le domaine public ferroviaire est protégé par le CG3P, le code civil ainsi que la servitude dite « T1 » codifiée par une ordonnance du 28 octobre 2010 dans le code des transports aux articles L2223-1 à L2223-9.

Elle attire l'attention sur :

- Le fait que cette voie ferrée est toujours circulée et que les emprises, objet de l'enquête publique, peuvent contenir des installations ferroviaires notamment enterrées indispensables au bon fonctionnement et à la sécurité des circulations ferroviaires ;
- Le caractère inaliénable, insaisissable et imprescriptible du domaine public.

Elle indique que pour demander une étude en vue d'une acquisition il sera nécessaire de prendre contact avec M. BERNARD, responsable du pôle Valorisation de la Direction Immobilière Territoire Nord.

↳ Monsieur le maire de VILLERS-SAINT-PAUL

Il m'a remis un courrier rappelant qu'au titre de ce projet d'aménagement de la RD 200, la commune était concernée par trois parcelles notamment cadastrées AN 22 – AN 23 – et AN 25 lieudit « La Petite Louve » et « 36 rue Marcel Deneux ».

Dans un souci de cohérence, la commune demande au conseil Départementale de se porter acquéreur de l'intégralité de la parcelle AN 22, ce qui éviterait un délaissé de 477 m² qui après division de la parcelle ne présente aucun intérêt pour la commune.

Fait à Verneuil en Halatte, le 23 avril 2019

Le commissaire-enquêteur,

J.Y. MAINECOURT



Annexe 6 ➤ **Mémoire en réponse du Conseil
Départemental de l'Oise du 30 avril 2019**



DIRECTION GENERALE ADJOINTE
AMENAGEMENT DURABLE
ENVIRONNEMENT ET MOBILITE
Direction adjointe foncier et administratif
Service foncier, aménagement rural et urbanisme

Affaire suivie par : Didier DUJACQUIER
Tél. : 03.44.06.63.32
Mail : didier.dujacquier@oise.fr

MONSIEUR JEAN YVES MAINECOURT
61 RUE ARISTIDE BRIAND
60550 VERNEUIL EN HALATTE

Beauvais, le 30 avril 2019

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Par un courrier en date du 23 avril 2019, vous m'avez transmis le procès-verbal de synthèse des observations reçues lors de l'enquête parcellaire relative au projet de mise à 2x2 voies de la RD 200 entre les RD 21016 et 1017 sur les territoires des communes de NOGENT-SUR-OISE et VILLERS-SAINT-PAUL.

Vous trouverez, ci-après, des éléments de réponse sur les observations formulées.

Observations de Madame FOUQUET Sylvie épouse GUERLIN :

L'évaluation du service France Domaine tiendra compte du classement de la parcelle AO 591 au document d'urbanisme de NOGENT-SUR-OISE.

Le propriétaire a informé le Département que son locataire avait délivré congé à effet au 30 mai 2019.

Observations de Madame ROLFE MAROTEAUX Françoise :

Bien que la propriétaire renonce au bénéfice d'une indemnisation pour l'emprise de 140 m², il conviendra cependant de conclure un acte afin de procéder au transfert de propriété au profit du Département. A défaut, ce transfert pourra être ordonné par le juge de l'expropriation.

Observations de Monsieur ELIE Claude, domicilié à NOGENT-SUR-OISE :

Le Département prend en compte la demande de M. ELIE et procédera à l'acquisition de la totalité de la parcelle, sise sur le territoire de VILLERS-SAINT-PAUL, cadastrée AN 15 d'une superficie de 1 092 m² qui a été inscrite en totalité en emplacement réservé lors de la mise en compatibilité du PLU de VILLERS-SAINT-PAUL (ER 12).

Le Département a intégré la parcelle, sise sur le territoire de NOGENT-SUR-OISE, cadastrée AO 292 à l'enquête parcellaire dans le but de régulariser la situation décrite par M. ELIE, une proposition amiable de régularisation n'ayant pas aboutie en 2008.

Le Département étudiera avec Monsieur ELIE tous les préjudices subis. L'évaluation du service France Domaine tiendra compte du classement des parcelles AO 287 et 292 au document d'urbanisme de NOGENT-SUR-OISE.

Observations de la SNCF :

Le maître d'œuvre du Département, en l'occurrence VERDI, a rencontré le 31 janvier 2018 Monsieur KEITA, de SNCF Réseau - Direction de la production – Maintenance & Travaux IDF – Infrapôle de Paris Nord, afin de présenter le projet. Il a été acté qu'un dossier devrait être soumis au bureau d'étude SNCF afin qu'il détermine les dispositions particulières à mettre en place dans le cadre des travaux d'élargissement de la RD 200. Des contacts ont également été pris avec Projets système ingénierie – Direction projets francilien – DPF Solutions – Pôle MDF MOA Tiers.

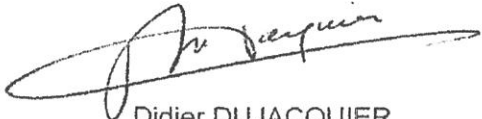
Le Département prendra contact avec le responsable du pôle Valorisation de la Direction Immobilière Territoire Nord comme préconisé dans le courrier de la SNCF du 20 mars 2019.

Observations de Monsieur le Maire de VILLERS-SAINT-PAUL :

Le Département prend en compte la demande du Maire de VILLERS-SAINT-PAUL et procédera à l'acquisition de la totalité de la parcelle AN 22 d'une superficie de 741 m² qui a été inscrite en totalité en emplacement réservé lors de la mise en compatibilité du PLU de VILLERS-SAINT-PAUL (ER 12).

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental,
et par délégation,
l'Adjoint au chef du Service Foncier,
Aménagement Rural et Urbanisme



Didier DUJACQUIER